

NOTE EXPLICATIVE

Mr Laurent DEWEER, Conseiller communal, a remis sa démission de son mandat de Conseiller communal par courriel du 24 octobre 2023.

L'article L1129-9 spécifie que la démission des fonctions de Conseiller communal est notifiée par écrit au Conseil, lequel accepte lors de la 1ère séance suivant cette notification.

Il convient donc d'accepter cette démission.